

Notre engagement : favoriser l'accès à la formation pour chacun, en tenant compte des besoins et des situations individuelles.

L'accessibilité est une démarche collective qui repose sur l'écoute, l'adaptation et la recherche de solutions adaptées à chaque personne.

1. Notre démarche

HANDYCARE FORMATION, association loi 1901 et organisme certifié QUALIOPF au titre des actions de formation, place l'inclusion, le respect des différences et l'égalité des chances au cœur de son approche pédagogique.

Spécialisés notamment dans les formations liées à l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, nous sommes attentifs aux besoins des apprenants, y compris ceux en situation de handicap.

Notre engagement consiste à rechercher, dans la mesure de nos possibilités et des exigences de chaque formation, les solutions permettant à chacun d'accéder aux apprentissages dans des conditions adaptées.

Cette démarche s'inscrit dans le respect de la loi du 11 février 2005 et du Référentiel national qualité QUALIOPF applicable.

2. Nos six engagements

Engagement 1 – Informer et accueillir sans discrimination

Nous veillons à communiquer des informations claires sur nos formations, leurs modalités d'accès, leurs prérequis et les possibilités d'adaptation.

Chaque personne peut solliciter notre référente handicap afin d'échanger sur ses besoins, avant son inscription ou pendant sa formation.

Engagement 2 – Identifier les besoins individuels

Lorsqu'un besoin particulier est signalé, un échange confidentiel est proposé afin d'identifier les éventuelles difficultés d'accès ou d'apprentissage.

Cette analyse permet d'étudier les conditions nécessaires au bon déroulement de la formation, sans présumer des capacités de la personne à partir de sa situation de handicap.

Engagement 3 – Rechercher des adaptations adaptées à chaque situation

Selon les besoins identifiés et les possibilités de mise en œuvre, nous étudions notamment :

- L'adaptation des supports pédagogiques et des consignes.
- L'ajustement du rythme d'apprentissage et des pauses.
- L'aménagement des méthodes pédagogiques et des évaluations, dans le respect des objectifs de formation.
- Les conditions d'accueil dans nos locaux, sur notre plateau technique ou à distance.

Les adaptations retenues sont définies avec l'apprenant et, lorsque cela est nécessaire, en concertation avec les intervenants concernés.

Engagement 4 – Accompagner tout au long du parcours

Notre référente handicap assure le suivi des besoins identifiés et facilite les échanges avec l'équipe pédagogique.

En cas de difficulté, la situation peut être réexaminée afin de rechercher des ajustements permettant de favoriser la poursuite du parcours.

Les informations personnelles communiquées sont traitées avec confidentialité et partagées uniquement dans la mesure nécessaire à l'accompagnement.

Engagement 5 – Mobiliser les ressources et partenaires compétents

Lorsque les besoins dépassent les possibilités d'adaptation du centre, nous recherchons, avec l'accord de la personne concernée, les ressources ou interlocuteurs susceptibles de l'accompagner.

Selon la situation, une orientation peut notamment être envisagée vers les acteurs spécialisés du handicap, de l'emploi ou de la formation professionnelle.

L'objectif est de ne pas laisser une demande sans réponse et de rechercher une solution ou une orientation adaptée.

Engagement 6 – Améliorer continuellement nos pratiques

Nous nous engageons à prendre en compte les retours des apprenants, des formateurs et des partenaires afin de faire évoluer nos pratiques d'accueil et d'accompagnement.

Les difficultés rencontrées, les adaptations réalisées et les besoins d'amélioration alimentent notre démarche qualité.

Nous veillons également à sensibiliser les intervenants pédagogiques à la prise en compte des besoins particuliers des apprenants.

3. Notre référente handicap

Pétula YAO

Responsable Projets et Ingénierie de Formation
Référente pédagogique et handicap

Elle est l'interlocutrice privilégiée pour :

- Recueillir et analyser les besoins d'adaptation.
- Étudier les aménagements envisageables.
- Coordonner les échanges avec les formateurs et l'équipe administrative.
- Assurer le suivi des situations nécessitant une attention particulière.
- Rechercher, si nécessaire, des ressources ou une orientation extérieure.

4. Comment demander un aménagement ?

Toute personne souhaitant bénéficier d'un accompagnement particulier peut contacter notre référente handicap avant son entrée en formation.

Un entretien permet d'étudier les besoins, les possibilités d'adaptation et les conditions de mise en œuvre.

Les demandes peuvent également être formulées en cours de formation lorsqu'un besoin apparaît ou évolue.

Contact HANDYCARE FORMATION

4 avenue Antoine Véran – 06100 Nice

Téléphone : 04 93 41 55 46

Email : contact@handycareformation.fr

Site : www.handycareformation.com

5. Suivi de nos engagements

Cette charte constitue un engagement collectif de HANDYCARE FORMATION.

Elle est portée à la connaissance de l'équipe administrative, des intervenants pédagogiques et des apprenants.

Son application s'appuie notamment sur l'analyse des besoins, le suivi pédagogique, les retours des apprenants et les actions d'amélioration identifiées.

Elle est réexaminée périodiquement et actualisée en cas d'évolution de nos pratiques ou des exigences applicables.

Version 1.0 – Octobre 2026

Document de référence – Démarche qualité et accessibilité des formations.
HANDYCARE FORMATION

Charte d'engagement pour l'accessibilité aux formations

Version 1.0 – Octobre 2026

Validée par la direction de HANDYCARE FORMATION

Référente handicap : Pétula YAO